



**EYZAHUT**  
en Drôme provençale

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

REPUBLIQUE FRANÇAISE - Arrondissement de NYONS  
CANTON DIEU D'AY  
ID : 026-212601314-20250324-2025\_03\_11-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Séance du 20 mars 2025**

Convocation du 12 mars 2025

**Membres afférents au Conseil Municipal : 11**

**En exercice : 10**

**Membres présents à la séance :** M. Aubert,  
G. Bernard, M. Brezzo, J. Chabanas, C. Poncet,  
A. Ramousse, F. Simian

**Absent(e)s :** C. Bochaton (pouvoir à A.  
Ramousse), MC. Rey, S. Giliotti.

**Président de séance :** F. Simian

**Secrétaire de séance :** M. Brezzo

**Délibération 2025-03-11**

**Objet : Demande de subvention auprès  
du Département de la Drôme  
pour la restauration d'archives  
communales**

L'an deux mil vingt-cinq, le 24 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Fabienne SIMIAN, maire.

Madame la Maire explique que nous devons régulièrement faire rénover les anciens registres existants dans les archives communales. Nous devons aussi faire relier les délibérations et les arrêtés municipaux.

Nous avons fait faire un devis pour la rénovation et la numérisation du registre de 1630 et qui étaient dans un état nécessitant cette rénovation.

Le coût de ces travaux s'élève à 930.40 HT.

De plus, il est nécessaire de faire relier les arrêtés pris entre 2018 et 2023 ainsi que les délibérations de 2015 à 2022.

Le montant de ce devis s'élève à 344 € HT

Soit un total de 1274.40€ HT

Le Département propose une aide à hauteur de 80 % de montant HT pour la restauration des archives.

Le conseil municipal à l'unanimité, **sollicite** du Département de la Drôme, une demande de subvention, pour le montant total de 1274€ HT.

et **charge** Madame la Maire de signer toute pièce relative à la présente décision.

Acte rendu exécutoire par la maire  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le  
et publication ou notification  
du

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Maire,  
Fabienne SIMIAN